

Le Canada est heureux du fait que les d'Europe de l'Est, y compris l'URSS, s'intéressent de plus en plus aux questions des droits de la personne au sein des forums multilatéraux et y jouent à cet égard un rôle de plus en plus actif. A la session de l'an dernier de la Commission, la Hongrie a fait un geste sans précédent en coparrainant une résolution qui critiquait la Roumanie, pays allié dans le cadre du Pacte de Varsovie. Nous nous attendons à ce que la session de cette année reflète des changements importants dans la manière dont divers Etats d'Europe de l'Est abordent les questions de droits de la personne en général.

Les positions nouvelles adoptées par des Etats du bloc de l'Est contrebalancent le recours croissant au "vote en bloc" pour empêcher l'examen du dossier de pays particuliers en matière de droits de la personne. De plus en plus, la question de savoir s'il faut examiner le comportement de certains pays en la matière n'est pas tranchée dans chaque cas particulier, mais dépend de la capacité de rallier de l'appui sur la base de la solidarité régionale et de l'opposition à toute intervention étrangère dans les affaires internes des Etats.

La résistance de si nombreux Etats à un examen international préoccupe profondément le gouvernement canadien. Elle soulève directement la question des meilleurs moyens à appliquer pour que les droits de la personne énoncés dans de si nombreux documents se traduisent dans les faits. Comment les Etats peuvent-ils être persuadés de se conformer aux normes internationales en matière de droits de la personne?

Pendant les quatre dernières décennies, la communauté internationale a établi tout un ensemble de normes en matière de droits de la personne et une collection impressionnante de mécanismes de protection. Ces développements sont d'une grande importance. Les instruments internationaux jouent un rôle crucial parce qu'ils fournissent un point de repère, par rapport auquel la performance peut être mesurée. Le Canada a toujours pris une part active aux activités d'établissement des normes et il continuera de le faire.

Le moment est venu d'aller au-delà de la fixation des normes et d'examiner les moyens de mettre en oeuvre pleinement et efficacement les instruments actuels en matière de droits de la personne. Cette question revêt des aspects tant à court terme qu'à long terme. Nous voulons être en mesure de réagir rapidement et efficacement face à des violations flagrantes des droits de la personne. A long terme, nous voulons persuader davantage d'Etats d'agir conformément aux normes internationales dans le domaine des droits de la personne.

En Amérique centrale, par exemple, de nombreux pays ont adhéré à divers instruments internationaux dans ce domaine. Mais cette mesure en elle-même n'a pas empêché des gens d'être victimes de graves abus. Au sein d'organisations comme les Nations Unies et l'Organisation des Etats américains, le Canada peut contribuer à améliorer la situation dans ces pays. A la dernière session de l'Assemblée générale, le Canada a coparrainé une résolution portant sur les droits de la personne au Salvador, et la délégation canadienne s'occupera également de cette situation dans le cadre des travaux de la Commission.